



## AVIS PUBLIC

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RV-2020-20-77

#### PRENEZ AVIS QUE :

Le **Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**, adopté par le conseil de la Ville le 22 mars 2021, est entré en vigueur le 29 avril 2021.

Ce règlement a pour objet d'autoriser les groupes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun et C9 commerce et service avec besoin mixte en transport dans la zone C2511 et de prévoir les normes afférentes à ces groupes d'usages.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 4 mai 2021

La greffière

(signé) Marlyne Turgeon

---

Marlyne Turgeon, avocate



Conseil de la Ville

---

**Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement  
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. Grille des spécifications applicable à la zone C2511**

La grille des spécifications applicable à la zone C2511, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout des groupes d'usages *C1 Commerce et service sensible au transport en commun* et *C9 Commerce et service avec besoin mixte en transport* et des spécifications afférentes à ceux-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 22 mars 2021

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE**

Modifiée par:

RV-XXXX-XX-XX				

**C2511**

Usage principal						Terrain desservi				Densité			Bâtiment principal				Implantation								
Usage autorisé	Nombre MIN de logement ou de chambre	Nombre MAX de logement ou de chambre	Nombre MAX de bâtiments en rangée	Sup. MIN de plancher (m <sup>2</sup> )	Sup. MAX de plancher (m <sup>2</sup> )	Largeur MIN (m)	Profond. MIN (m)	Sup. MIN (m <sup>2</sup> )	Sup. MAX (m <sup>2</sup> )	Densité nette MIN (log/ha)	Densité nette MAX (log/ha)	COS MIN (%)	Sup occup. au sol MIN (m <sup>2</sup> )	Sup occup. au sol MAX (m <sup>2</sup> )	Hauteur MIN étage	Hauteur MIN (m)	Hauteur MAX étage	Hauteur MAX (m)	Marge recul avant MIN (m)	Marge recul avant MAX (m)	Marge recul latérale MIN (m)	Marge recul latérale MAX (m)	Marge recul arrière MIN (m)	Marge recul arrière MAX (%)	
C1						30	60	1800												8,1		5		6	
C9						30	60	1800												8,1		5		6	
<b>Usage spécifiquement permis</b>						<b>Note terrain</b>				<b>Note densité</b>			<b>Note bâtiment</b>				<b>Note implantation</b>								
<b>Usage spécifiquement prohibé</b>																									
<b>Note usage</b>																									

**Note générale**



<b>1-IDENTIFICATION</b>		<b>IDENTIFIANT UNIQUE :</b>	<b>URBA-SAT-2021-053</b>
<b>DIRECTION :</b>	URBANISME		
<b>SERVICE :</b>	Aménagement du territoire		
<b>DATE :</b>	3 mars 2021		
<b>OBJET :</b>	Adoption du Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des groupes d'usages <i>C1 - Commerce et service sensible au transport en commun</i> et <i>C9 - Commerce et service avec besoin mixte en transport</i> , zone C2511, à proximité de la rue Christophe-Colomb et de la rue Charles-Rodrigue, secteur Lévis)		

<b>2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE</b> (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)
<p>Le Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement vise à permettre l'ajout des groupes d'usages <i>C1 - Commerce et service sensible au transport en commun</i> et <i>C9 - Commerce et service avec besoin mixte en transport</i> dans la zone C2511 à proximité de la rue Christophe-Colomb et de la rue Charles-Rodrigue, dans le secteur Lévis (Annexe 1 : Plan de localisation).</p> <p>Lors de la séance du 8 février 2021, le conseil de la Ville (CV-2021-00-87) a décrété, à l'égard du Second projet de règlement RV-2020-20-77, le maintien de la procédure référendaire conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020. Conformément à cet arrêté, toute procédure référendaire devait alors se dérouler en apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyennes et citoyens. Le conseil a également décrété que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, devait s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.</p> <p>La période concernant le dépôt des demandes de participation à un référendum par les personnes intéressées a pris fin le 2 mars 2021. Aucune demande n'ayant été reçue à l'adresse électronique indiquée à l'avis public à cette date, le conseil de la Ville peut adopter ce règlement (Annexe 2 : Règlement RV-2020-20-77).</p> <p>Le Second projet de règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été adopté par la Ville le 8 février 2021 selon la résolution CV-2021-00-87.</p>
<b>2.1-ORIENTATION PROPOSÉE</b> (Quelle est la décision souhaitée?)
Il est proposé d'adopter le Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

<b>3-ANALYSE DES ALTERNATIVES</b> (Avantages/inconvénients/impacts)
N/A

<b>4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION</b>
N/A

<b>5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL</b> (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)
N/A

**6-FINANCEMENT** (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2021-2022-2023)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2021	Impacts 2022	Impacts 2023
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Financement déjà autorisé par</b>				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Sous-projet :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-		Sous-projet :	
Règlement « Omnibus »	RV-		Sous-projet :	
Autre (spécifier)			Sous-projet :	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

**6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES** (ne rien inscrire dans cette section)

<b>MONTANT DES COÛTS ARRONDI :</b>	
<b>INFORMATION PTI :</b>	
<b>Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée</b>	
<b>Montant à financer</b>	<b>Source de financement proposée</b>
<b>Commentaires :</b>	

**7-PERSONNES CONSULTÉES**

(Vous devez obtenir les approbations des personnes consultées AVANT de soumettre votre FPD)

Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
<b>Explication :</b>			

**8-RECOMMANDATION** (énoncé)

La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-00-87.

**9-LISTE DES PIÈCES JOINTES**

URBA-SAT-2021-053 Annexe 1 – Plan de localisation

URBA-SAT-2021-053 Annexe 2 – Règlement RV-2020-20-77

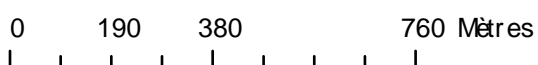
**10-IDENTIFICATION DES PRÉPARATEURS**

	<b>Prénom Nom</b>	<b>Titre d'emploi</b>
<b>Préparé par :</b>	Marie-Jeanne Gagnon-Beaulieu, urbaniste	Conseillère en urbanisme
<b>Responsable d'activité budgétaire :</b>		
<b>Recommandé par :</b>	Dominique Lord	Directeur de l'urbanisme et du bureau de projets

**11-APPROBATIONS REQUISES (Veuillez soumettre cette fiche de prise de décision en format PDF)**

<b>Directeur/Directrice</b> (et/ou propriétaire de la Chaîne de valeur)	Dominique Lord	<b>Délégué à :</b> (si requis)	
<b>DG/DGA</b>	Dominic Deslauriers		

**LORSQUE CETTE FPD EST APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR/LA DIRECTRICE ET PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE, LE RAPPORT DES APPROBATIONS EST JOINT À LA FICHE**





Conseil de la Ville

---

**Règlement RV-2020-20-77 modifiant le Règlement  
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. Grille des spécifications applicable à la zone C2511**

La grille des spécifications applicable à la zone C2511, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout des groupes d'usages *C1 Commerce et service sensible au transport en commun* et *C9 Commerce et service avec besoin mixte en transport* et des spécifications afférentes à ceux-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le

\_\_\_\_\_  
Gilles Lehouillier, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Ève Guimond, assistante-greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE**



Modifiée par:

RV-2020-20-77				

**C2511**

Usage principal						Terrain desservi				Densité			Bâtiment principal						Implantation					
Usage autorisé	Nombre MIN de logement ou de chambre	Nombre MAX de logement ou de chambre	Nombre MAX de bâtiments en rangée	Sup. MIN de plancher (m <sup>2</sup> )	Sup. MAX de plancher (m <sup>2</sup> )	Largeur MIN (m)	Profond. MIN (m)	Sup. MIN (m <sup>2</sup> )	Sup. MAX (m <sup>2</sup> )	Densité nette MIN (log/ha)	Densité nette MAX (log/ha)	COS MIN (%)	Sup occup. au sol MIN (m <sup>2</sup> )	Sup occup. au sol MAX (m <sup>2</sup> )	Hauteur MIN étage	Hauteur MIN (m)	Hauteur MAX étage	Hauteur MAX (m)	Marge recul avant MIN (m)	Marge recul avant MAX (m)	Marge recul latérale MIN (m)	Marge recul latérale MAX (m)	Marge recul arrière MIN (m)	Marge recul arrière MAX (%)
C1						30	60	1800											8,1		5		6	
C9						30	60	1800											8,1		5		6	

<b>Usage spécifiquement permis</b>	<b>Note terrain</b>	<b>Note densité</b>	<b>Note bâtiment</b>	<b>Note implantation</b>
<b>Usage spécifiquement prohibé</b>				<b>Stationnement étagé ou souterrain</b>
<b>Note usage</b>				

**Note générale**

# URBA-SAT-2021-053

<b>Date</b>	<b>Nom</b>	<b>Niveau</b>	<b>Statut</b>
3/3/2021 1:57 PM	Gagnon-Beaulieu Marie-Jeanne	Expéditeur	Transmis
3/4/2021 5:52 PM	Lord Dominique	Recommandation de la fiche	Approuvé
3/4/2021 5:53 PM	Lord Dominique	Direction	Approuvé
3/9/2021 6:40 AM	Deslauriers Dominic	Direction générale	Approuvé